

Cfdt:



LA RESPONSABILITÉ, C'EST NOUS

Pourquoi cette communication ?

La CFDT ne fait pas de polémique. Mais quand certains déforment la réalité, il est de notre devoir de rétablir les faits.

Ceux qui criaient " victoire ", aujourd'hui :

- appellent à continuer la lutte,
- demandent une nouvelle négociation...

...avec les mêmes revendications que celles qu'ils ont refusées hier.

Cherchez l'erreur !

CE QUE CERTAINS NE DISENT PAS

La GEPP nécessite une cartographie des compétences. Elle n'existe pas aujourd'hui à FT. Le projet d'accord prévoyait justement de la construire. Sans accord : rien n'avance. Et si des projets sont dans les tuyaux, c'est sans que les organisations syndicales ne soient au courant.

LA RESPONSABILITÉ

Ceux qui ont poussé les agents à rejeter l'accord doivent maintenant répondre à une question simple :

Qu'avez-vous obtenu ?

Nous ne parlons pas de discours ou de slogans. Des résultats ?

NOTRE CHOIX

La CFDT a fait un choix clair : **Faire avancer les droits, même imparfaits plutôt que laisser les agents sans cadre ni perspectives**

CONCLUSION

Ceux qui crient victoire aujourd'hui demandent...exactement ce qu'ils ont refusé hier. Pire, ils appellent les agents à la mobilisation !

UNE "VICTOIRE" DISENT-ILS !

Combien de temps ce mythe peut-il encore tenir ?

ENSEMBLE, DÌSONS STOP À LA DÉSINFORMATION ET AUX FAUSSES VÉRITÉS

La CFDT a négocié et signé un accord GEPP.

Elle a demandé un référendum pour avoir l'avis des agents de France Travail sur ce projet.

Alors quelle position de la CFDT aujourd'hui ?

La CFDT a pris acte du résultat du référendum et continue de défendre les agents.

Est-ce que depuis cette fameuse « victoire » en rejetant le projet d'accord GEPP il y a eu :

- L'arrêt de la baisse des effectifs => **NON**. La Loi de Finances est promulguée.
- L'arrêt du plan d'efficience => **NON**. Il va d'ailleurs s'intensifier.
- La mise en place de manière unilatérale des dispositifs inscrits dans le projet d'accord GEPP => **NON**. Ce n'est pas possible légalement.

Doit on appeler cela une " victoire " ?

Vos conditions de travail

et votre visibilité sur votre avenir professionnel ont-ils changé ?

À ceux qui ont demandé aux agents de rejeter en bloc le projet d'accord GEPP et ont fait croire à une "VICTOIRE", nous les renvoyons à leur responsabilité : expliquer la situation actuelle aux agents.

▪ *Vous êtes des services support et vous souhaitez faire une transition vers le réseau.*

Allez-vous bénéficier d'une prime de transition ? **NON**. Ce n'est pas possible sans accord collectif.

▪ *Vous êtes des services support et vous souhaitez aller dans une agence de votre choix, qu'est-il prévu sans accord ?*

RIEN, il faudra passer par la Bourse Des Emplois (BDE) si vous avez la chance d'avoir une offre dans l'agence qui vous intéresse.

▪ *Vous avez un projet professionnel externe ou de création d'entreprise.*

Pourriez-vous mobiliser le congé de mobilité pendant une période de 8 mois avec maintien de votre rémunération à 80% ? **NON**. Impossible sans accord collectif valide.

▪ *Vous souhaitez faire une immersion professionnelle pour découvrir un nouveau métier en situation réelle, pour les agents de droit privé (mobilisable tous les 4 ans avec le maintien de la rémunération pendant 5 jours maximum).*

Le projet d'accord le prévoyait pour les agents de droit privé **mais aujourd'hui ?**

▪ *Que vous soyez agent public ou privé, dans le réseau ou les fonctions support, vous souhaitez une mobilité géographique qui reste bloquée malgré plusieurs candidatures ou en cas de situations d'urgences : rien ne changera !* Il était prévu dans le projet d'accord GEPP l'ouverture d'une plateforme nationale en expérimentation pour justement régler ces situations.

VOILÀ LA VÉRITÉ et LA RÉALITÉ.

Vous saurez distinguer le vrai du faux en faisant le constat par vous même !

Si la CFDT est aujourd'hui 1ère organisation syndicale à France Travail c'est parce qu'elle n'a pas besoin de s'agiter, de faire du bruit, elle agit pour le bien des salariés !